Rapport de la session d'été 2025

Du 2 au 20 juin 2025

Par Christian Steiner, secrétaire du groupe

Merci beaucoup, Thierry Burkart !
Au début de la session, notre président de parti a annoncé sa démission pour l'AD d'octobre. Cette nouvelle était inattendue et résonne encore aujourd'hui. Une commission de recherche a été mise en place sous la direction du conseiller national Beat Walti. Mais il est clair qu'on ne peut pas remplacer Thierry Burkart aussi facilement. Il a affiné le profil du parti mis en œuvre et initié des changements importants. Une voix libérale-radicale est importante. Certes, la suppression de la pénalisation du mariage par l'introduction de l'imposition individuelle et l'abolition de la valeur locative sont sur les rails, mais elles ne sont pas encore dans les cartons. Ces deux mesures sont des étapes importantes pour atteindre l'objectif de Thierry Burkart : alléger la charge de la population active. Mais il ne faut pas seulement une classe moyenne forte. L'État doit également être assaini. C'est pourquoi le paquet d'allègement budgétaire dépend encore du courage et de la volonté d'agir des libéraux-radicaux, tels que Thierry Burkart les incarne. La bonne nouvelle, c'est que Thierry Burkart nous accompagnera encore jusqu'en octobre en tant que président, puis en tant que conseiller aux États, poursuivant ainsi la ligne libérale-libertaire du PLR. Je tiens d'ores et déjà à le remercier - pour tout ce qu'il a fait et continuera de faire pour le parti.

1. Réussite historique : l'imposition individuelle adoptée

C'est fait : Le Conseil national et le Conseil des Etats ont décidé, lors du vote final, d'introduire l'imposition individuelle ! Une décision historique, obtenue grâce au PLR. Ce que nous demandons depuis des années et que nous avons fait avancer avec conviction devient maintenant réalité. L'imposition individuelle élimine les désavantages systématiques des seconds revenus et crée des incitations à l'activité professionnelle.

Le PLR Suisse célèbre cette décision avec une grande fierté. Nos valeurs libérales se sont imposées - avec persévérance, raison et conviction. Nous remercions tous ceux qui ont rendu cette étape possible et nous nous engageons de toutes nos forces pour que l'imposition individuelle survive également au référendum et puisse être mise en œuvre le plus rapidement possible.

2. Une facture salée pour la classe moyenne

Le centre-gauche décide d'imposer une charge supplémentaire massive à la classe moyenne : non seulement une hausse de la TVA, mais aussi une augmentation des cotisations salariales pour les employés et les employeurs doivent être utilisées pour financer une extension inconsidérée de l'AVS. Dans le cadre du financement de la 13e rente AVS, l'alliance des paniers-percés a également déjà préfinancé l'initiative du centre sur la suppression du plafond - sur laquelle aucune votation n'a encore eu lieu. Après qu'une majorité du centre, du PS et des Verts se soit déjà prononcée en faveur de cette proposition au sein de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique, les mêmes couleurs lui emboîtent le pas au Conseil des Etats. Le PLR continuera à se battre contre l'exploitation de la population active au sein de la commission sœur et au Conseil national. Il est inacceptable d'étendre les prestations sociales pour lesquelles on paie toujours plus d'impôts et de taxes.

3. Discussions intenses sur l'initiative SSR

Les discussions au Conseil national sur l'initiative SSR, qui propose de réduire la redevance radio et télévision à 200 francs par an contre 335 francs actuellement, ont été intenses. Plusieurs conseillers nationaux du PLR ont défendu tantôt le camp des partisans, tantôt celui des opposants. Le sujet est très émotionnel et continuera à susciter le débat. Après le rejet d'une proposition de renvoi et d'un contre-projet direct, le Conseil national a approuvé le projet du Conseil fédéral. Ce dernier rejette l'initiative populaire telle qu'elle a été déposée, mais a opté pour un contre-projet visant à alléger la charge des ménages et des entreprises. La Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats discutera ensuite de cet objet.

4. Une protection de la jeunesse judicieuse sans interdiction de publicité

Les Chambres ont entièrement mis au point la modification de la loi sur les produits du tabac et adopté le projet en vote final. La révision est partie de l'initiative populaire « Enfants et jeunes sans publicité pour le tabac », qui a été acceptée par le peuple et les cantons en février 2022. Lors des délibérations, le PLR s'est engagé pour une protection judicieuse de la jeunesse ainsi que pour la possibilité de faire de la publicité spécifiquement auprès des adultes. Nous avons pu faire valoir ces revendications avec succès. La nouvelle loi contient désormais des restrictions claires en matière de publicité pour le tabac, qui protègent les enfants et les jeunes, tout en laissant la possibilité aux médias imprimés et au personnel de vente de s'adresser spécifiquement aux adultes.

5. Feu vert pour le budget de l'armée 2025

Le Conseil national a approuvé jeudi le budget militaire de 1,69 milliard de francs pour 2025, dont 1,5 milliard pour l'armement. Cette décision s'inscrit dans l'objectif parlementaire d'allouer 1% du PIB à l'armée d'ici 2032. Notre Conseillère nationale Jacqueline de Quattro a justement souligné la nécessité "d'augmenter notre capacité à durer" face aux défis géopolitiques actuels. La neutralité suisse n'est crédible qu'avec une défense dissuasive. La gauche s'est opposée à ces crédits indispensables, privilégiant une vision minimaliste inadaptée aux réalités contemporaines et en sous-estimant les besoins de défense conventionnelle. Regrettablement, le milliard supplémentaire pour les munitions demandé par notre Conseiller national Heinz Theiler a été refusé (97 contre 77), limitant l'efficacité de nos futurs systèmes

6. Le PLR corrige les erreurs du centre-gauche

Le Conseil des États a adopté l'assouplissement des exportations d'armes vers 25 pays occidentaux, concrétisant la vision défendue par notre président Thierry Burkart. Cette réforme pragmatique sauvegarde notre industrie de défense stratégique tout en préservant notre crédibilité internationale. Les dispositions légales actuelles ont pour conséquence de nuire à la crédibilité internationale de notre pays et d'affaiblir inutilement l'industrie suisse de l'armement. Face aux diverses menaces de boycott, cette décision garantit la survie d'un secteur vital pour notre autonomie défensive. Notre président avait justement identifié cette urgence, s'inquiétant pour l'industrie suisse confrontée aux restrictions paralysantes imposées par le centre-gauche en 2021. Cette réforme corrige enfin une décision parlementaire absurde qui bridait notre souveraineté économique.

7. Plus d'entraves pour les gardiens de la concurrence

Lors d'une révision de la loi sur les cartels, on aurait pu s'attendre à une affaire technique. Mais les débats au Conseil national ont été très animés sur des sujets variés, des dentifrices Elmex à la marque de skis Stöckli.

La notion d'« atteinte importante à la concurrence » est le point le plus controversé de la révision de la loi. Le point de discorde politique est de savoir si l'autorité de la concurrence (Comco) devrait recevoir plus d'entraves. Le Conseil national - avec le soutien du groupe parlementaire du PLR - s'est clairement prononcé contre une pratique purement formaliste. Le conseiller national PRD Marcel Dobler a résumé la situation dans son intervention : « Il est nécessaire que l'autorité se penche de manière approfondie sur le cas individuel et ses particularités et ne se contente pas de simuler une atteinte à la concurrence sur la base d'éléments formels ».

8. Conventions collectives de travail plutôt qu'une politique salariale idéologique

Faut-il accorder plus de poids aux salaires minimaux cantonaux acceptés par le peuple ou aux conventions collectives de travail de force obligatoire négociées entre partenaires sociaux ? C'était l'une des questions brûlantes dans la Berne fédérale pendant la session d'été.

Les parlementaires ont sorti l'artillerie verbale. A gauche, des mots clés polémiques ont été utilisé, comme « exploitation » et « pauvreté ». Il a même été question d'un « putsch parlementaire contre les salariés ». Mais tout cela n'a servi à rien. Le Conseil national a clairement décidé que les conventions collectives de travail étendues devaient avoir la priorité. C'est important et juste. Car cette modification de la loi permet de « remédier à l'insécurité juridique et de renforcer le partenariat social qui a fait ses preuves et qui risque d'être érodé par des lois cantonales » - comme l'a justement relevé le conseiller national PRD Marcel Dobler lors du débat.

La modification de loi prévue va maintenant être soumise au Conseil des Etats qui, selon toute vraisemblance, se prononcera également en faveur des conventions collectives de travail étendues. Si c'est le cas, il faut s'attendre à un référendum. Ce débat émotionnel va encore longtemps nous occuper.

9. Le dialogue plutôt que les droits de douane

La situation économique mondiale reste marquée par l'incertitude. Le protectionnisme, les tensions géopolitiques et l'affaiblissement du multilatéralisme pèsent sur le libre-échange. Pour la Suisse, pays tourné vers l'exportation, des relations économiques internationales fiables sont d'une importance capitale. Le groupe PLR s'engage pour que notre pays conserve un accès aux marchés importants, même dans des conditions difficiles.

Les droits de douane supplémentaires annoncés par les États-Unis sont un signal à prendre au sérieux. Il est donc d'autant plus réjouissant que la Suisse ait recherché le dialogue avec les Etats-Unis à un stade précoce. Nous remercions tout particulièrement la présidente de la Confédération Karin Keller-Sutter pour son engagement prévoyant et son habileté diplomatique dans les discussions avec le gouvernement américain - son engagement mérite d'être salué.

Parallèlement, nous demandons à la Suisse d'équilibrer stratégiquement ses relations avec d'autres partenaires clés comme l'UE et la Chine. Seule une politique étrangère reposant sur une large assise économique nous permettra d'assurer la stabilité et la prospérité à long terme. Le PLR reste la voix fiable de la liberté d'entreprendre - même dans un monde de plus en plus fragmenté.

10. Pas de droit de recours pour les projets hydroélectriques

Fidèle à lui-même, le Conseil des Etats maintient son cap : il veut supprimer le droit de recours des associations pour 16 projets hydroélectriques de la Table ronde. C'est important, car sans ces projets approuvés par le peuple, il sera encore plus difficile d'en assurer la construction. En raison des oppositions des associations environnementales, il faut souvent plusieurs années de plus pour qu'un projet puisse être construit. Mais les milieux gauche-verts ne veulent pas l'admettre. Ils s'entêtent et menacent depuis longtemps de lancer un référendum. En revanche, concernant les mesures de remplacement et de compensation, les Chambres se rapprochent. La loi prescrit de telles mesures pour les projets hydroélectriques afin de compenser les impacts écologiques inévitables. Le projet retourne d'abord au Conseil national.

11. Punir le harcèlement

L'initiative déposée en 2019 par la Commission des affaires juridiques pour rendre le harcèlement explicitement punissable a suscité des débats explosifs au Parlement. La question centrale était de savoir si le harcèlement obsessionnel doit être poursuivi automatiquement à tout moment ou alors seulement lorsque les victimes déposent expressément une plainte pénale. Le Conseil national a demandé que les autorités interviennent immédiatement lorsque cela implique des partenaires, comme dans les cas de violence domestique, afin de protéger les personnes concernées dès le début. La commission juridique du Conseil des Etats et le Conseil fédéral ont argumenté que le stalking constitue un délit de mise en danger abstraite. Selon eux, l'autonomie des victimes doit être préservée, notamment dans les situations de séparation, car une poursuite automatique pourrait sinon les contraindre à maintenir le contact avec l'auteur ou les exposer à de nouvelles pressions. Malgré l'engagement du groupe PLR au Conseil national pour une poursuite officielle dans les relations de couple, la position du Conseil des Etats et du Conseil fédéral s'est imposée lors de la conférence de conciliation. Il en résulte désormais que le stalking sera poursuivi dans tous les cas sur plainte pénale.

12. Le pacte européen sur la migration et l'asile doit être amélioré

Le pacte européen sur la migration et l'asile prévoit que la Suisse participe, en tant qu'Etat associé, à cinq des six règlements : Asile et gestion de la migration (AMMR), règlement de crise, procédure de frontière et de retour, Eurodac et règlement de vérification. Pour cela, le Parlement doit approuver l'échange de notes avec l'UE et décider des adaptations correspondantes dans la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) ainsi que dans la loi sur l'asile. L'objectif est de rendre le système plus résistant aux crises en cas de pression migratoire croissante, de répartir plus équitablement les responsabilités au sein de l'Europe et d'endiguer efficacement la migration irrégulière.

En ce qui concerne l'arrêté fédéral 1, le groupe PLR s'est en grande partie abstenu, ce qui a conduit au rejet du projet au Conseil national. Le groupe a argumenté qu'une participation au mécanisme de solidarité devait rester volontaire et ne pouvait se faire que par le biais de contributions financières. Ces contributions doivent provenir, sans incidence sur le budget, des fonds de cohésion d'un milliard de francs déjà promis, sans fonds fédéraux supplémentaires. Comme le Conseil fédéral a déjà prolongé le programme de réinstallation de deux ans, une nouvelle « réinstallation » au sein de l'UE ne serait pas nécessaire. Les paiements de cohésion existants pourraient plutôt être utilisés directement pour le mécanisme de solidarité, sans que le Parlement ne doive décider de nouveaux moyens. Il est très important que les mesures de solidarité ne soient versées que si les États concernés respectent strictement la procédure de Dublin et leurs obligations de réadmission, car nous ne pouvons pas verser de prestations financières à des pays qui ne respectent pas ces règles. L'organisation concrète de la participation volontaire, purement financière, est désormais du ressort des commissions compétentes.

13. Les accords sont là !

Le 13 juin dernier, le Conseil fédéral a publié les nouveaux accords avec l'UE et a ouvert la consultation. Face aux prédictions alarmistes de l'UDC avec leurs initiatives qui menace la voie bilatérale depuis 25 ans et à l'enthousiasme prématuré de certains, le PLR prône un débat factuel. Notre groupe de travail de 12 membres examinera avantages et obligations et l'Assemblée des délégués décidera le 18 octobre 2025 de notre position finale.

14. L'avenir de notre défense se dessine

Le Conseil des États a adopté la motion demandant l'obligation de servir dans la sécurité, marquant une étape cruciale pour l'avenir de notre défense nationale. Cette réforme pragmatique répond aux défis géopolitiques actuels et aux problèmes d'effectifs imminents. Le système proposé fusionnerait protection civile et service civil, créant un service de protection contre les catastrophes. Les hommes suisses accompliraient leur obligation soit dans l'armée, soit dans ce nouvel organe, garantissant des effectifs suffisants face aux crises naturelles et sécuritaires. Malgré l'opposition socialiste invoquant les coûts le camp bourgeois a su imposer cette vision d'avenir.

15. Assemblée fédérale (Chambres réunies)

Tribunal fédéral. Élection de deux juges suppléants

L'Assemblée fédérale réunie élit M. Patrick Bischoff (d, UDC) au poste de juge suppléant au Tribunal fédéral. Docteur en droit et titulaire d'un brevet d'avocat, il est actuellement membre suppléant de la Cour suprême de Zurich et procureur dans le canton de Schwyz. Il dirige la division des délits économiques et de la cybercriminalité au sein du ministère public de cette ville.

Vu le peu de candidatures, le poste de francophone sera mis au concours une nouvelle fois en vue d'une élection lors de la session d'automne.

16. Interventions du groupe RL

25.3552 Po. Groupe RL *(Orateur: CN Walti et CN Cottier).* **D.Ip. Groupe RL. Relations économiques et commerciales : Comment le Conseil fédéral nous fait-il naviguer dans la tempête?**

Texte :

La situation géopolitique actuelle est marquée par l'incertitude et l'instabilité. Après des décennies de mondialisation, la régionalisation, la polarisation et la fragmentation augmentent, ce qui affaiblit le multilatéralisme. Dans la politique économique et commerciale des grandes puissances, l'accent se déplace de l'ouverture des marchés vers le protectionnisme et le contrôle économique. Les développements actuels, tels que les droits de douane supplémentaires annoncés par les États-Unis et les éventuelles contre-réactions, par exemple de la Chine ou de l'UE, pèsent encore plus sur le commerce international. C'est préoccupant, car de bonnes relations entre la Suisse et ses partenaires économiques et commerciaux sont indispensables (voir aussi la motion 24.4512).

Nous constatons avec satisfaction que la Suisse a pu entamer un dialogue avec les Etats-Unis. Dans ce contexte, nous demandons au Conseil fédéral, dans la perspective de ces discussions, de répondre aux questions suivantes:

- Que fait concrètement le Conseil fédéral pour empêcher les droits de douane annoncés par les Etats-Unis pour la Suisse ?
- Quelles mesures à court, moyen et long terme le Conseil fédéral envisage-t-il pour garantir des relations aussi régulières que possible avec les États-Unis et pour atténuer au mieux les incertitudes générées par l'administration Trump pour les entreprises en Suisse ?

Les incertitudes provoquées par les États-Unis vont au-delà des relations commerciales purement bilatérales.

« Pour la Suisse, pays fortement orienté vers l'exportation, il est essentiel d'avoir le meilleur accès possible aux marchés étrangers », comme l'écrit le Conseil fédéral dans sa réponse à la motion 24.4512. "L'accès aux marchés étrangers est un élément essentiel pour la Suisse. C'est pourquoi nous demandons au Conseil fédéral de répondre également aux questions suivantes :

- Comment le Conseil fédéral garantit-il que ses mesures à l'égard des États-Unis sont conformes aux intérêts des relations commerciales de la Suisse avec d'autres partenaires commerciaux importants comme l'UE et la Chine ?
- Quels développements et opportunités le Conseil fédéral identifie-t-il dans les relations économiques et commerciales multi- et bilatérales au-delà des relations avec les États-Unis ?
- Quels sont les autres risques - outre les perturbations provoquées par d'éventuels droits de douane américains - liés à l'évolution de l'économie mondiale et comment le Conseil fédéral entend-il y réagir ?

25.3661 Po. Groupe RL *(Orateur : CN Schilliger).* **Asile 24 heures : plus une illusion qu'une réalité**

Texte :

Depuis que le Conseil fédéral a introduit, il y a tout juste un an, la procédure de 24 heures pour les requérants d'asile d'Afrique du Nord dans tout le pays afin de rapatrier rapidement les personnes refoulées, la pratique montre une image nettement différente : selon le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), ces procédures durent en moyenne 22 jours au lieu des 24 heures promises. Il fait préciser que plus de 90% des demandeurs d'asile originaires du Maghreb n'auraient pas de justificatifs d'identité, qu'il s'agisse de passeports, de cartes d'identité ou d'autres documents, ce qui rend le rapatriement dans leur pays d'origine très difficile. Dans ce contexte, nous demandons au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de personnes ont déjà été soumises à la procédure de 24 heures en 2025 ?
2. Pour combien de ces personnes une procédure de 24 jours n'a-t-elle pas non plus suffi ? Pour quelles raisons ces procédures se sont autant allongée ?
3. Combien de temps s'écoule-t-il en moyenne entre la décision d'asile négative et le rapatriement effectif des personnes originaires d'Afrique du Nord ?
4. Combien de demandes ayant fait l'objet d'une décision en 2025 dans le cadre de la procédure de 24 heures ont été effectivement rapatriées jusqu'à présent ?
5. Quelle est la durée moyenne entre la décision et le rapatriement pour ce groupe ?
6. Quelles sont les mesures concrètes prévues ou déjà mises en œuvre par le Conseil fédéral pour que les renvois de requérants d'asile déboutés d'Afrique du Nord puissent à l'avenir être effectués dans les meilleurs délais et dans le cadre annoncé des 24 heures ?

25.3669 Po. Groupe RL *(Orateur : CN Giacometti).* **Examen et complément éventuel des bases légales pour une aide rapide de la Confédération en cas de catastrophe**

Texte :

Le Conseil fédéral est chargé de présenter dans un rapport les dispositions légales existantes ou manquantes pour un soutien rapide d'une aide suisse en cas de catastrophe. Le rapport doit exposer les conditions, les compétences et les procédures qui existent ou devraient être créées pour les prestations de soutien financier et organisationnel de la Confédération en cas de catastrophes naturelles ou d'autres événements dommageables de grande ampleur.

En particulier, le rapport doit :

- préciser les conditions de l'aide d'urgence,
- clarifier le rôle de la Confédération vis-à-vis des cantons et des communes concernés,
- examiner la collaboration avec les systèmes existants (p. ex. assurances, protection civile, armée, cantons),
- et procéder à une évaluation juridique des réglementations actuelles (p. ex. loi sur la protection de la population [RS 520.1], loi sur l'armée et l'administration militaire [RS 510.10], loi sur les finances de la Confédération [RS 611.0], art. 57 et 5a de la Constitution).

Le rapport doit en outre indiquer s'il est nécessaire de créer une base légale pour un soutien standardisé et garanti par l'Etat de droit en cas de catastrophe, par exemple sous la forme d'une législation fédérale spécialisée.

Développement :

L'éboulement du 28 mai 2025 dans le village de Blatten, dans le canton du Valais, a montré de manière dramatique avec quelle rapidité et quelle ampleur les phénomènes naturels peuvent toucher les communes suisses. L'événement a entraîné l'évacuation de la population, la destruction des infrastructures et une demande d'aide financière d'urgence au Conseil fédéral par le biais d'une loi fédérale urgente - une démarche qui était certes nécessaire, mais qui souligne le caractère ad hoc de telles aides. La question se pose de savoir si la législation actuelle est suffisante. Pour combler ce déficit, le Conseil fédéral doit également présenter une vue d'ensemble des contributions fédérales en cas d'événements naturels au cours des dix dernières années, notamment - mais pas exclusivement - pour :

- les éboulements et les chutes de pierres à Blatten/VS (2025), Brienz/GR (2023/24), Bondo/GR (2017),
- Inondations et laves torrentielles (notamment en 2024 en Valais et au Tessin, en 2021 à Brienz/BE, Cressier/NE, dans le Jura bernois, à Waldenburg, Sissach/BL, Vordemwald/AG, March/SZ),
- de fortes pluies en 2021,
- des tempêtes comme Eleanor/Burglind (2018), Ciara/Sabine (2020), tornade à La Chaux-de-Fonds/NE (2023). Pour ces événements, il convient, dans la mesure du possible, de résumer et d'analyser les moyens financiers, les besoins, les bases juridiques utilisées et les conséquences.